

Professeur Abdelaziz GHACHEM

- Etudes médicales à Toulouse : Doctorat d'Etat.
- Interne en Tunisie pendant 4 ans.
- Spécialisation à Paris : C.E.S. de Médecine Légale et de Médecine du Travail.
- Diplômes de Réparation Juridique du Dommage Corporel et d'Hydrologie Thérapeutique.
- Assistant étranger du Professeur DEROBERT à l'Institut de Médecine Légale de 1965 à 1970, où il a bénéficié des enseignements, notamment, des Professeurs GUENIOT, FOURNIER et HADENGUE.
- Agrégé en 1973
- Professeur de médecine Légale et de Médecine du Travail en 1981,
- Directeur de l'Institut de Médecine du Travail et d'Ergonomie de 1970 à 1990,
- Chef de Service de Médecine Légale jusqu'en 1999,
- Professeur Émérite depuis 2001.
- En près de 30 ans, il a développé l'enseignement de ces disciplines dans les quatre facultés de Médecine de Tunisie et il a contribué à la formation des quatre équipes d'enseignants de Médecine Légale et de Médecine du Travail. Il a créé les deux diplômes de spécialité, la Société Tunisienne des Sciences Médico-légales et Médico-sociales et il a fait partie de très nombreuses Commissions auprès des Ministres des Affaires Sociales et de la Santé.,
- Doyen de la Faculté de Médecine de Tunis du 30 mars 1985 au 30 juillet 1993, il y a été l'initiateur de la première réforme des études médicales, ancien Président de la Conférence des Doyens de Tunisie et de la Conférence des Doyens des Facultés du Maghreb, Président du Comité National d'Évaluation des Activités de la Recherche Scientifique et Président du Comité technique au sein du comité National d'Éthique Médicale.
- Au sein de la Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression Française, dont il a été le Vice-Président et dont il est resté Conseiller permanent, il s'est efforcé de promouvoir la francophone médicale dans l'ensemble des Pays du Maghreb.
- Auteur ou co-auteur de plus de 350 communications et publications presque toutes consacrées aux divers aspects sociaux de la Médecine, il a organisé plusieurs congrès nationaux et internationaux dont un Congrès de l'Académie Internationale de Médecine Légale et Sociale, et de nombreux enseignements post-universitaires auxquels ont bien voulu participer plusieurs membres éminents de l'Académie.
- A l'Académie Nationale de Médecine, en novembre 1999, il a présenté une communication (L'information du public et la santé : le point de vue de l'universitaire) dans le cadre du Colloque International Francophone « Médecine et Société », publiée par l'Académie et la Conférence Internationale des Doyens avec la participation du Haut Conseil de la Francophonie.
- Distinctions honorifiques, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier des Palmes Académiques, Commandeur de l'Ordre de la République Tunisienne et Commandeur de l'Ordre National du Mérite (au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de la Technologie).